

Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise



مغرب المقاولات
الصغرى المتوسطة

22 DEC. 2016

Objet : Eclaircissements de l'Appel d'offres n° 5/M/DSC/2016.

Suite à la demande des renseignements par l'un des candidats ayant retirés le dossier d'appel d'offres n° : 5/M/DSC/2016 relatif à l'audit des performances des entreprises candidates et bénéficiaires aux programmes d'appui aux entreprises en lot unique, les éclaircissements sont les suivants :

Q : Combien y'a-t-il d'entreprises dans votre base de données ?

R : Nombre d'entreprises de la base de données est précisé dans le CPS, il s'agit de 900 entreprises ;

Q : le CPS prévoit que le prestataire devra contrôler et recouper le données collectés sur la base des documents et pièces justificatives fournis par les entreprises, tels que les états de synthèse, bordereaux de la CNSS, déclarations de TVA, IS, etc. Ces documents seront-ils fournis par l'ANPME ou est-ce-que c'est le prestataire qui s'occupera de leur récupération auprès des candidates et bénéficiaires d'appui aux entreprises ? Comment cette opération doit-elle se dérouler notamment en cas de refus ?

R : Les documents et pièces justificatives seront fournis par les entreprises, et c'est à la charge du prestataire de les récupérer de chez les entreprises lors de sa visite.
En cas de besoin, Maroc PME facilitera le contact du prestataire avec les entreprises en les informant au préalable de l'objet de la visite et des opérations prévues.

Il est à noter que les bénéficiaires des programmes de Maroc PME s'engagent à travers un contrat signé avec l'Agence afin de fournir à Maroc PME tous les documents nécessaires pour une mission d'audit ou autre.

Q : le règlement de consultation du présent appel d'offres ne prévoit pas d'offre technique à préparer par les soumissionnaires ?

R : Nous vous confirmons que le règlement de consultation ne prévoit pas une offre technique.

Q : dans votre base de données, quelle est la proportion des bénéficiaires d'appui aux entreprises ?

R : La proportion des bénéficiaires d'appui aux entreprises est de 63%.

Q : prière de nous confirmer le nombre minimum de consultants que le prestataire devra mobiliser dans le cadre du présent projet d'étude (article 30 du CPS), (1 chef de projet + 1 ou 2 consultants) ?

R : Le nombre minimum des consultants est 3 (1 chef de projet et 2 consultants) dont le profil est détaillé au niveau du RC.

Chief de Service Approvisionnement
et moyens Généraux Par Intérim
ZOUHAIR Mohamed